



Pays Vallée de la Sarthe

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Vallée de La Sarthe

Réunion du 2 mars 2023



1. Présentation du Pays

2. PCAET

- Diagnostic : consommations d'énergie, émission de GES
- Les objectifs du PCAET
- Le programme d'actions

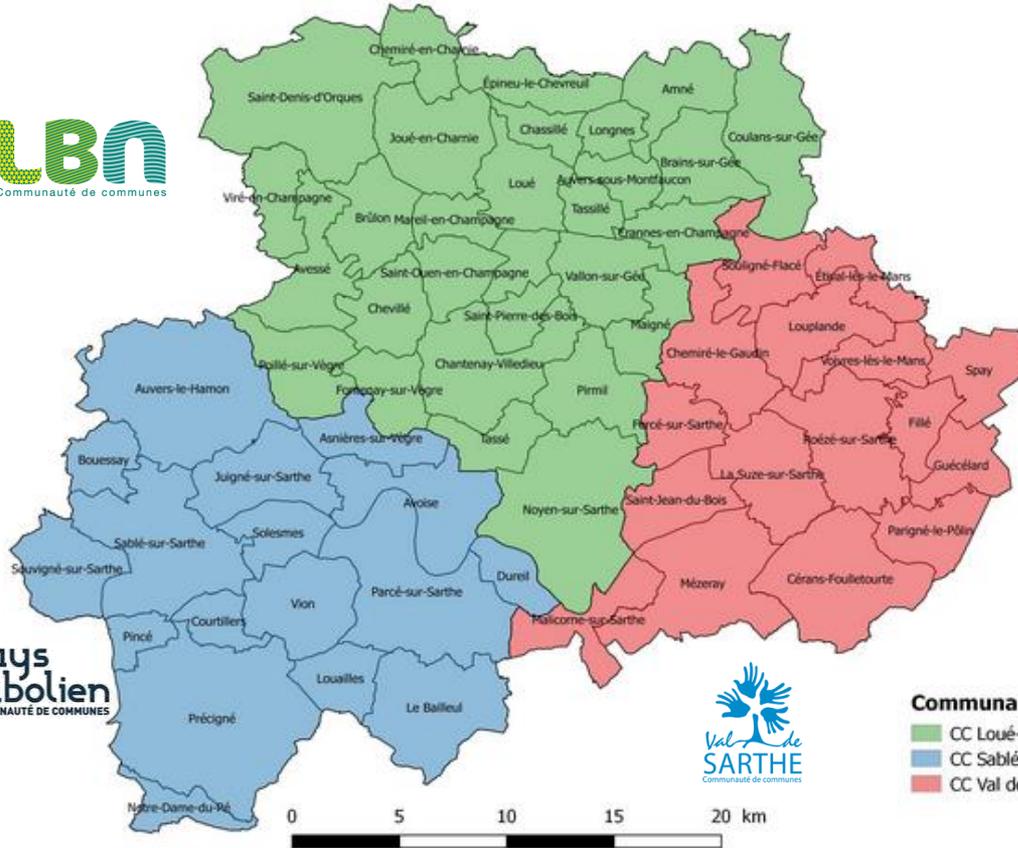
3. Le service SARHA : accompagner la rénovation énergétique



Pays Vallée de la Sarthe

Le Pays Vallée de la Sarthe

LBN
Communauté de communes



- 3 CDC, 62 communes
- 79 000 habitants
- 111 500 ha, 62% SAU (5% en bio)
- 995 chefs d'exploitation agricoles

Documents stratégiques :

- ✓ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- ✓ PCAET : Plan Climat Air Energie territorial, dont PAAT : Programme Agricole et alimentaire Territorial

pays sabolien
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Val de SARTHE
Communauté de communes

Communautés de communes :

- CC Loué-Brûlon-Noyen
- CC Sablé sur Sarthe
- CC Val de Sarthe



Plan Climat Air Energie Territorial PCAET

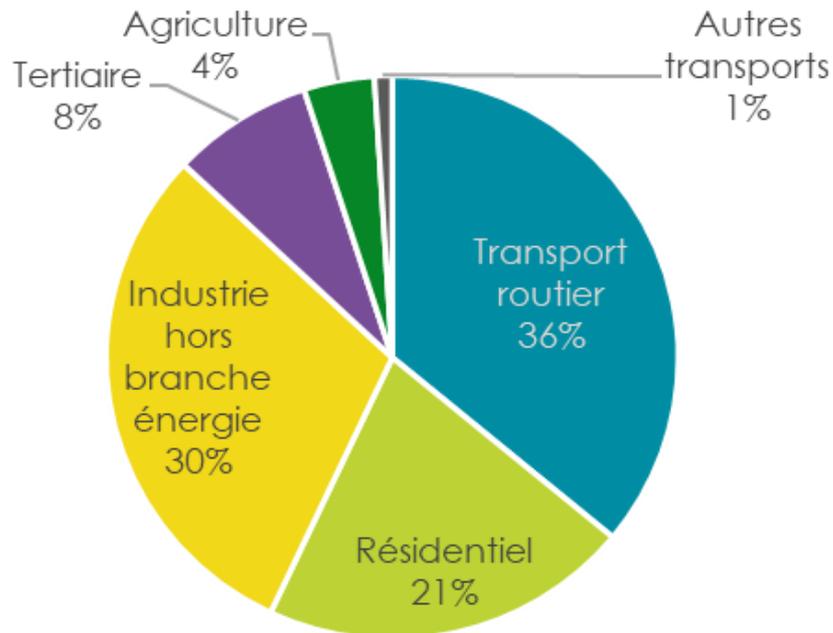
Un PCAET pour quoi faire ?

Le PCAET est un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement. Il s'agit d'un plan d'actions concret visant à :

- Réduire nos consommations d'énergie
 - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités
 - Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien
 - Développer les énergies renouvelables (ENR), comme le solaire, le bois énergie...
 - Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà
- **Arrêt de projet le 17/02/2020**
 - **Un programme avec 8 axes de travail à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe, et décliné à l'échelle des 3 communautés de communes**



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2016

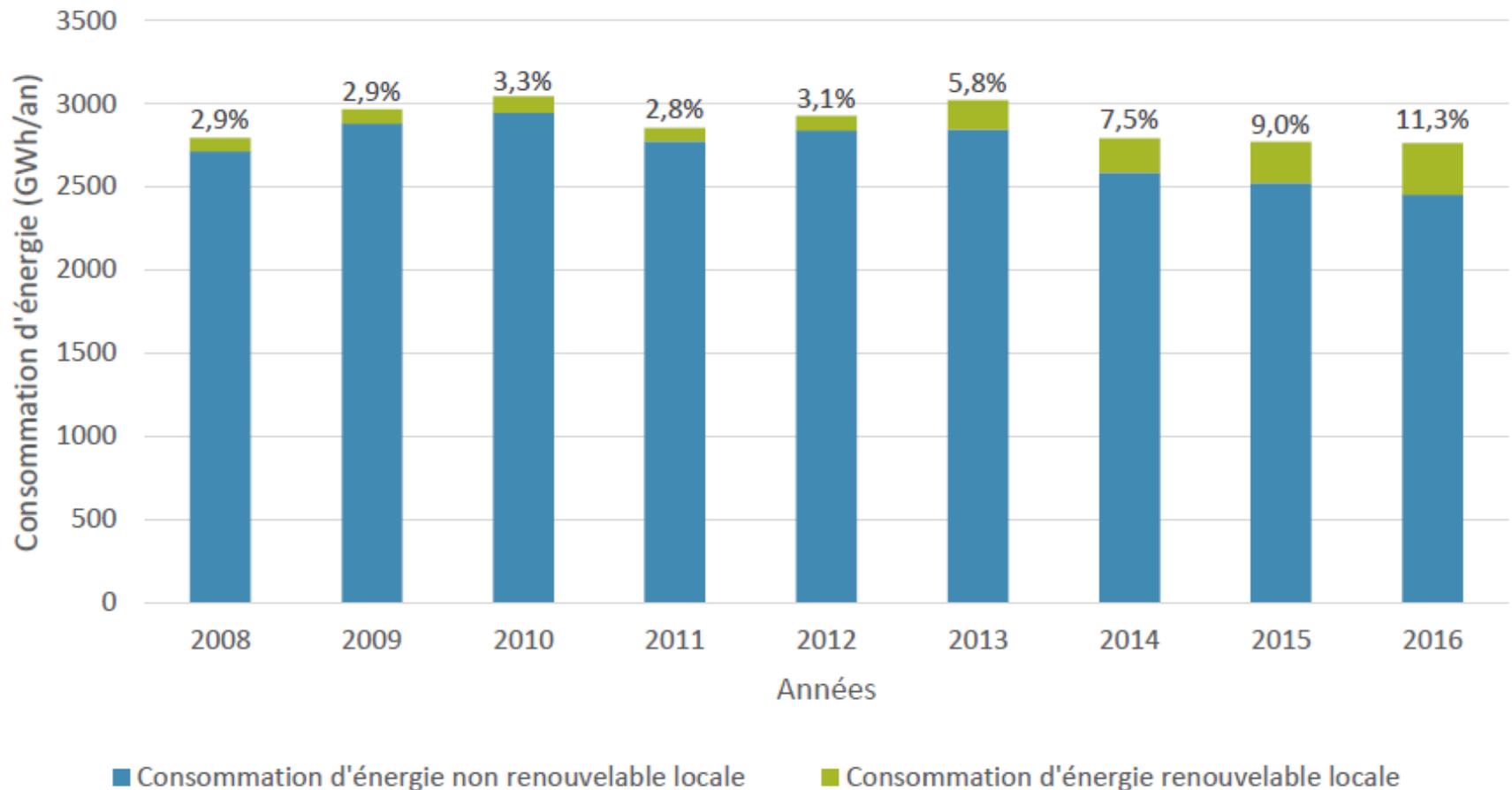


Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités du territoire élèvent la facture territoriale annuelle nette à **243 millions d'euros** (2016).

Chaque année, 2 765 GWh d'énergie sont consommés (2016) soit environ 35,4 MWh par habitant (24,4MWh/hab au niveau régional)

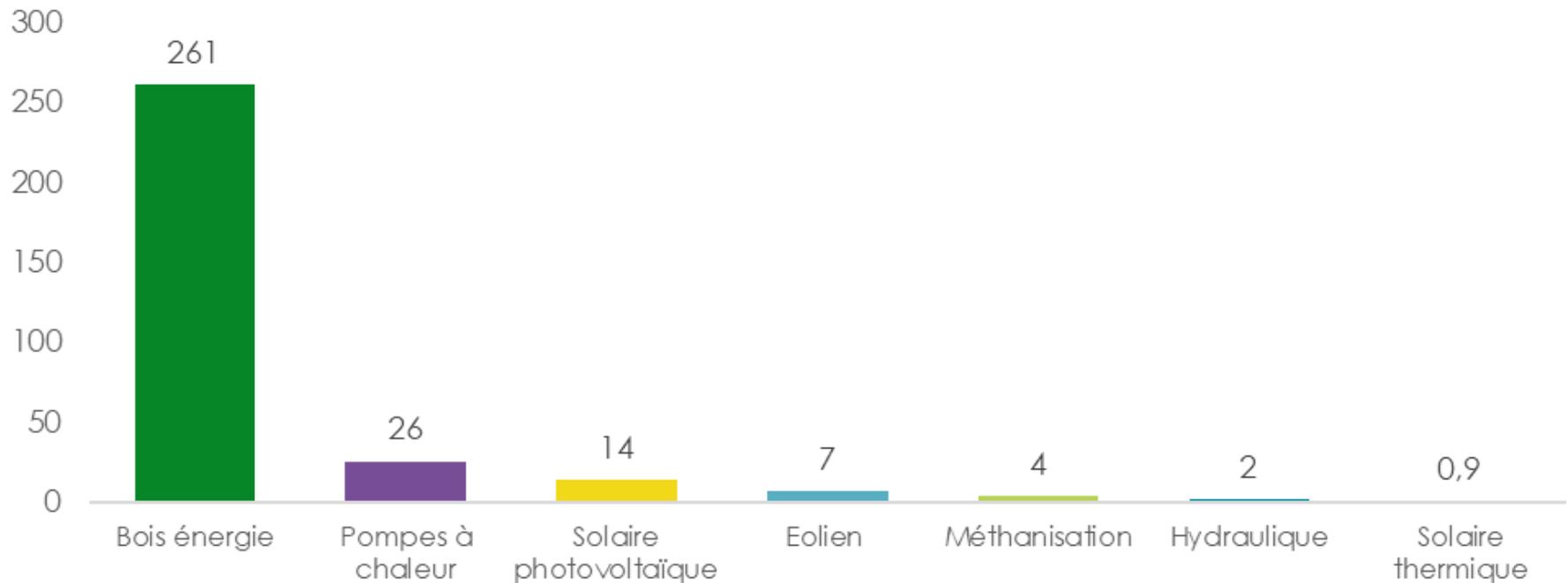


Seulement 11,3% de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine renouvelable



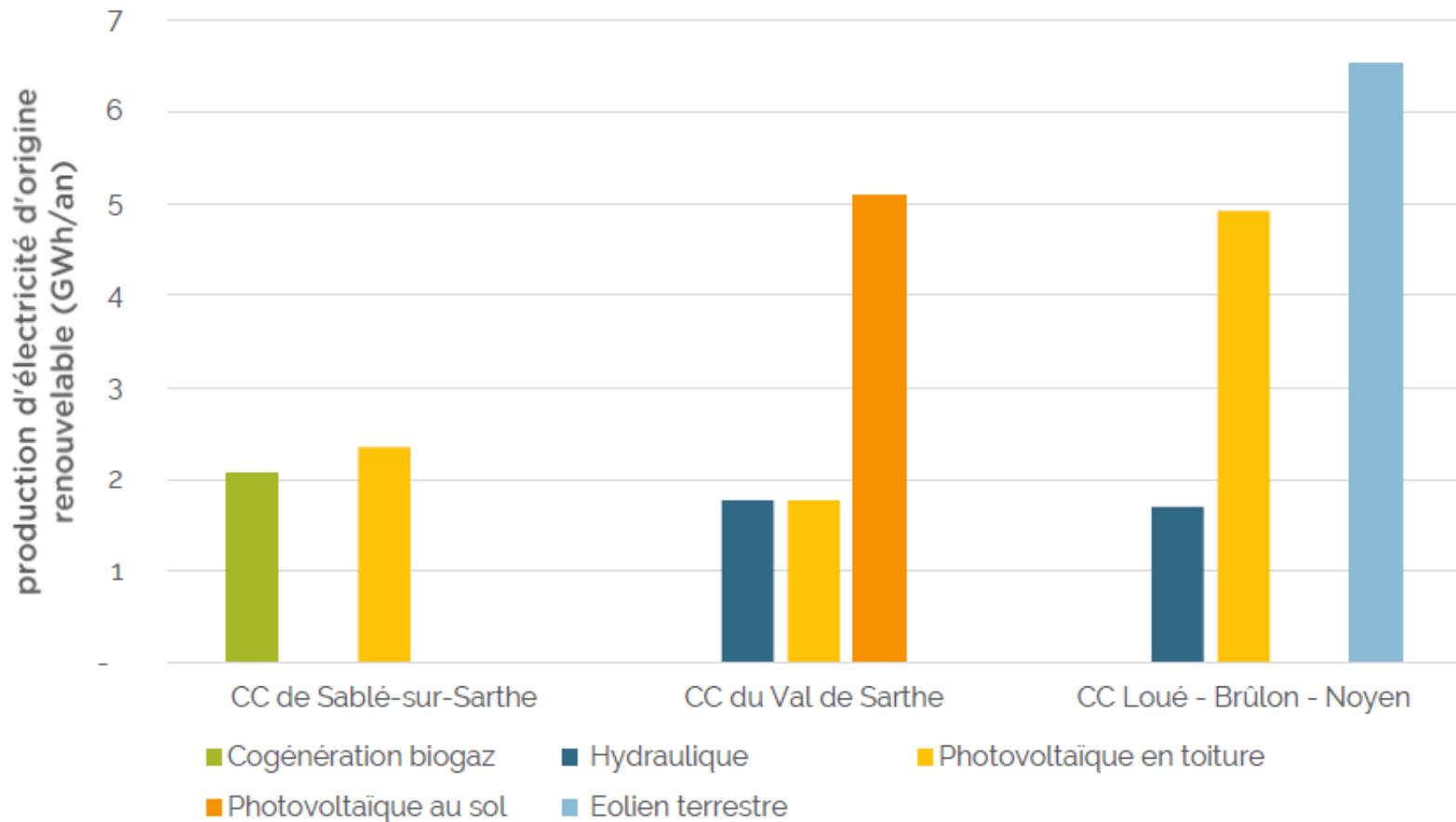


RÉPARTITION DES 314 GWH D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITS SUR LE TERRITOIRE, EN 2016



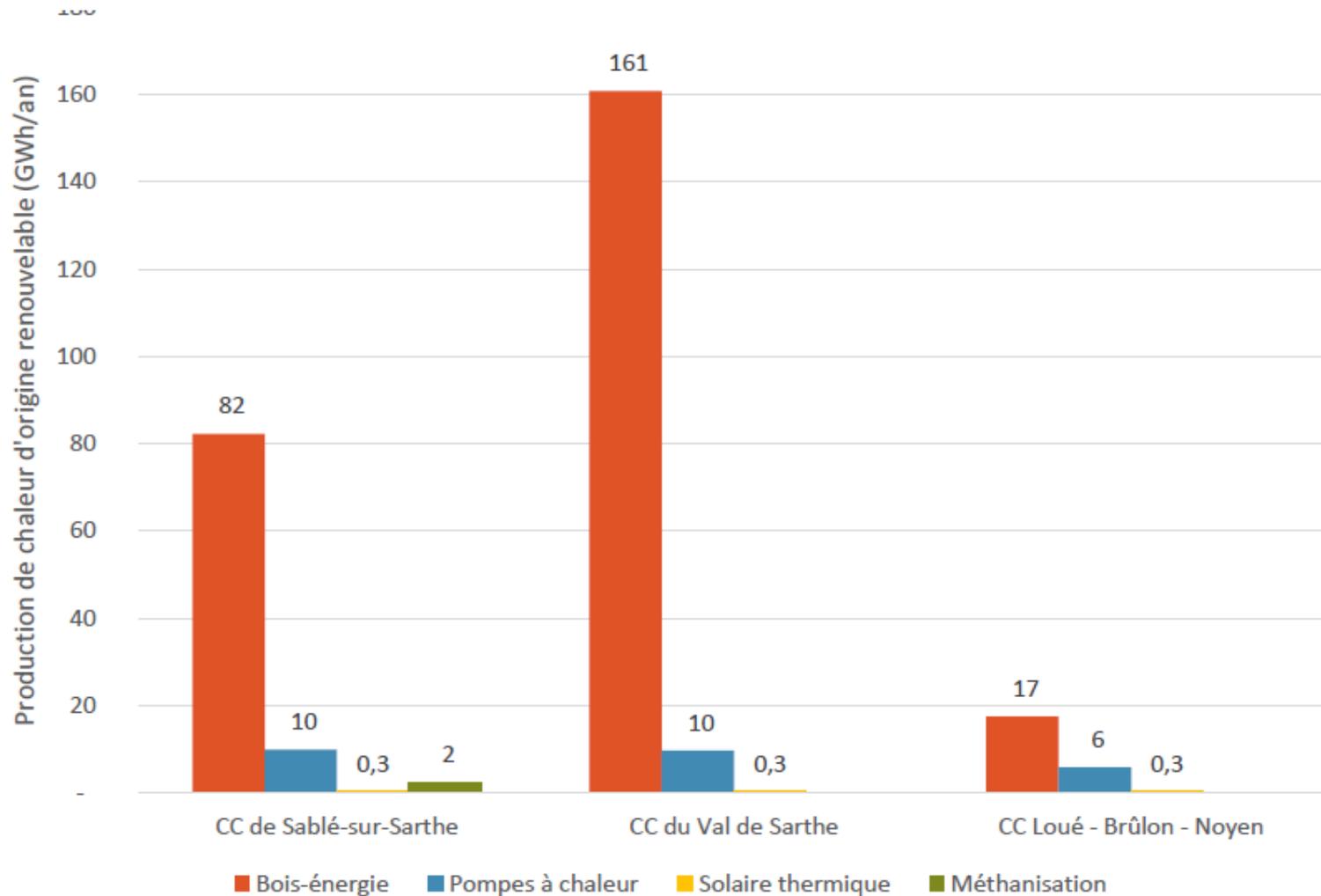


Production d'électricité d'origine renouvelable en 2016



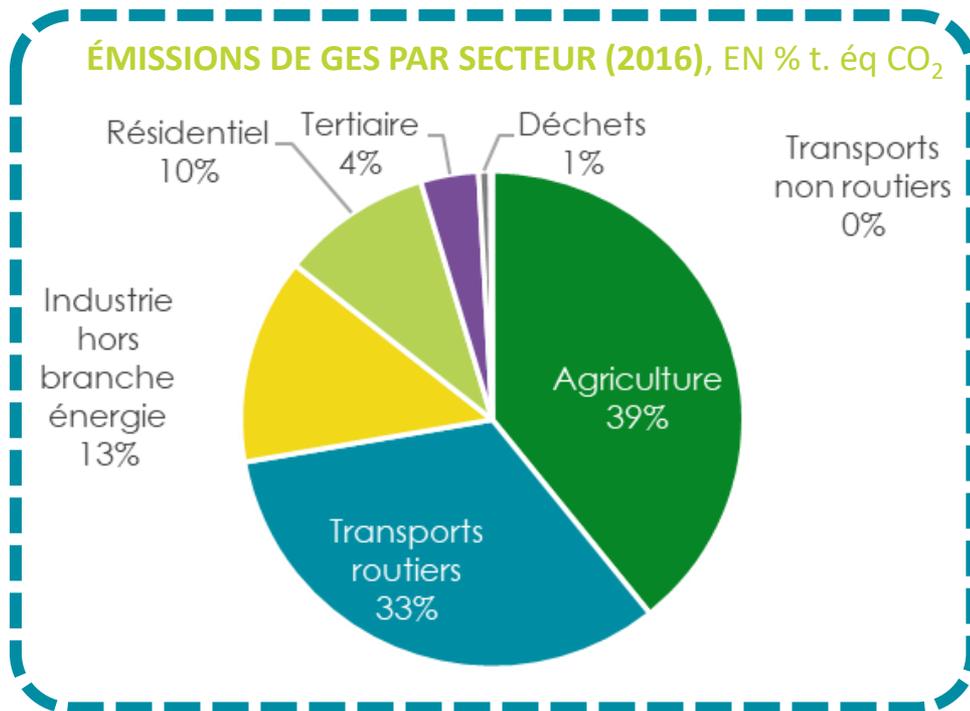


Production de chaleur d'origine renouvelable en 2016

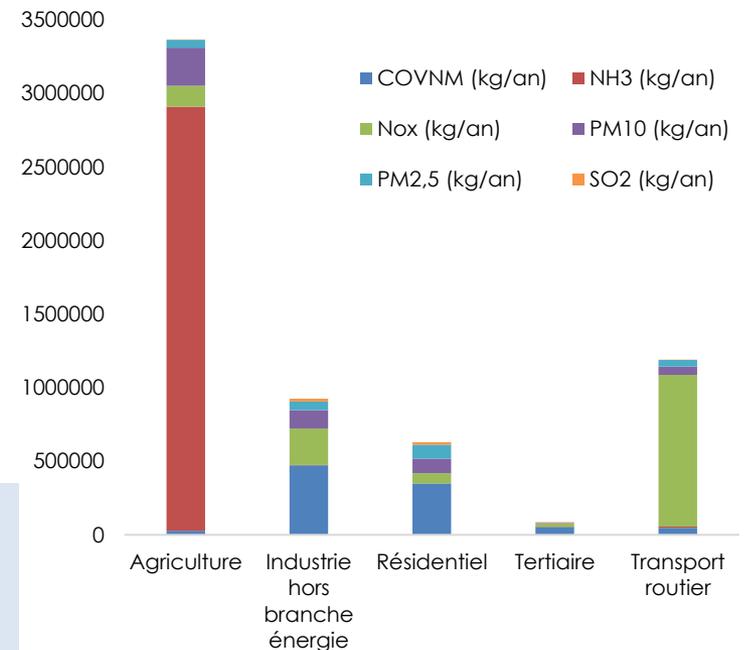




ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE, EN 2016



Sur le territoire du Pays Vallée de la Sarthe, les principaux polluants atmosphériques sont l'**Ammoniac** (NH₃), les **oxydes d'Azotes** (Nox) et les **composés organiques Volatils non Méthanique** (COVNM).
Au total, le territoire a émis près de **6 200 tonnes de polluants atmosphériques en 2016**.



Les activités du territoire génèrent l'émission annuelle de 776 kTéq CO₂ de GES, soit 10 Téq CO₂ par habitant par an (Sarthe : 7,6 et région : 8,3Téq CO₂)
Les secteurs de l'industrie, agriculture et transports représentent 85% des émissions



CAPTATIONS DE CARBONE, EN 2016

Le stockage carbone, aussi appelé « **séquestration du carbone** », correspond à la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols) à absorber le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'air. Inversement, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère.

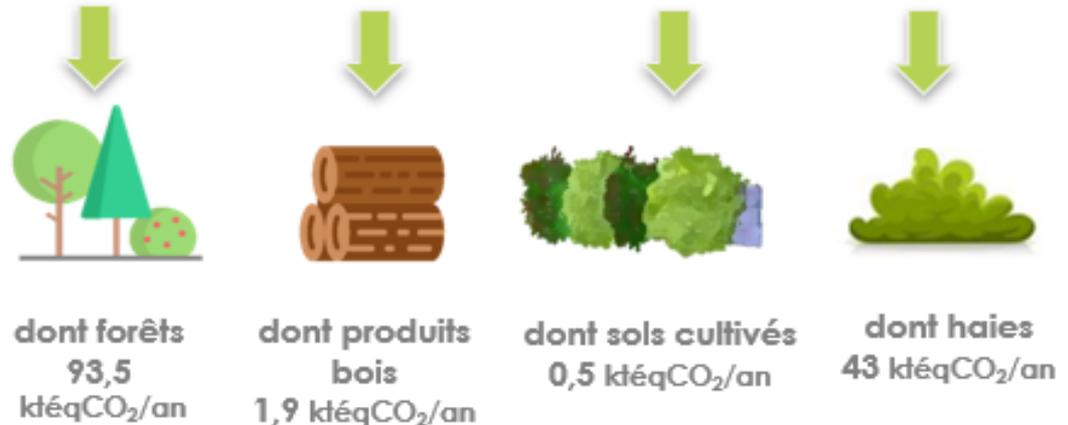
Le changement d'usage des sols est majoritairement responsable de l'émission de

4,9 k. t. éq. CO₂/an



Les espaces naturels du Pays (forêts, haies, etc.) permettent chaque année de stocker près de

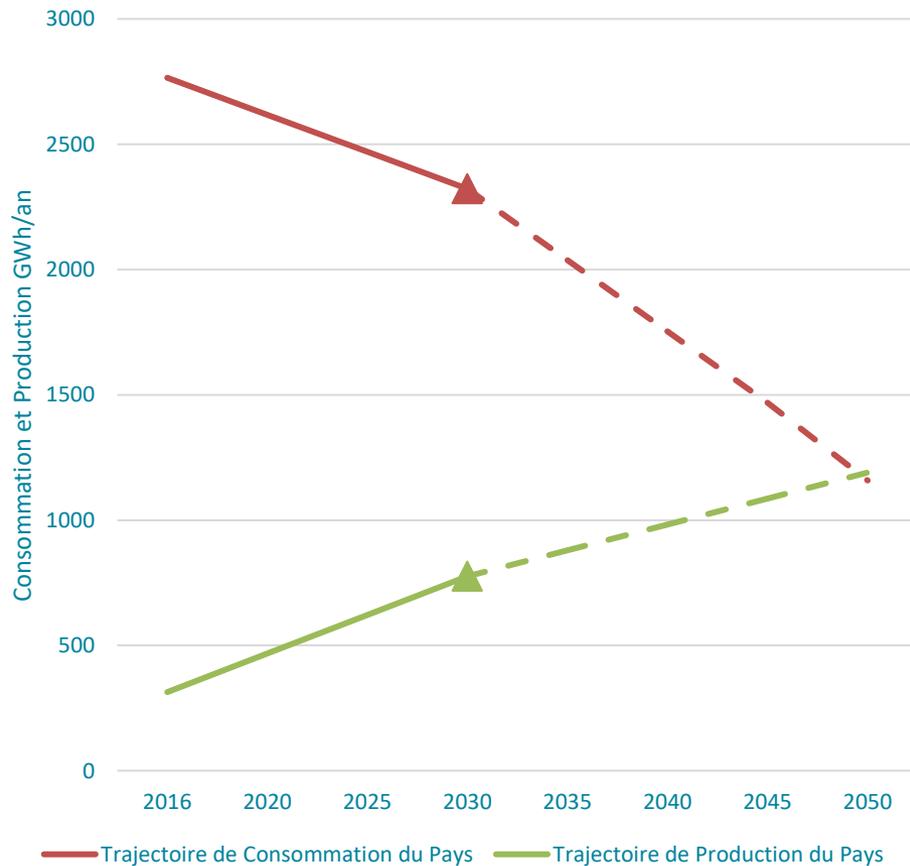
138,9 k. t. éq. CO₂/an



Au total, **17,2%** des émissions annuelles de gaz à effet de serre du territoire sont captées par les sols et espaces naturels.



Vers un territoire à énergie positive en 2050



Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

-16% de consommation d'énergie entre 2016 et 2030 (Transport, résidentiel, industrie...)

+147% de production d'énergie renouvelable entre 2016 et 2030 (bois-énergie, méthanisation, éolien, solaire photovoltaïque...)

-15,2% d'émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2030

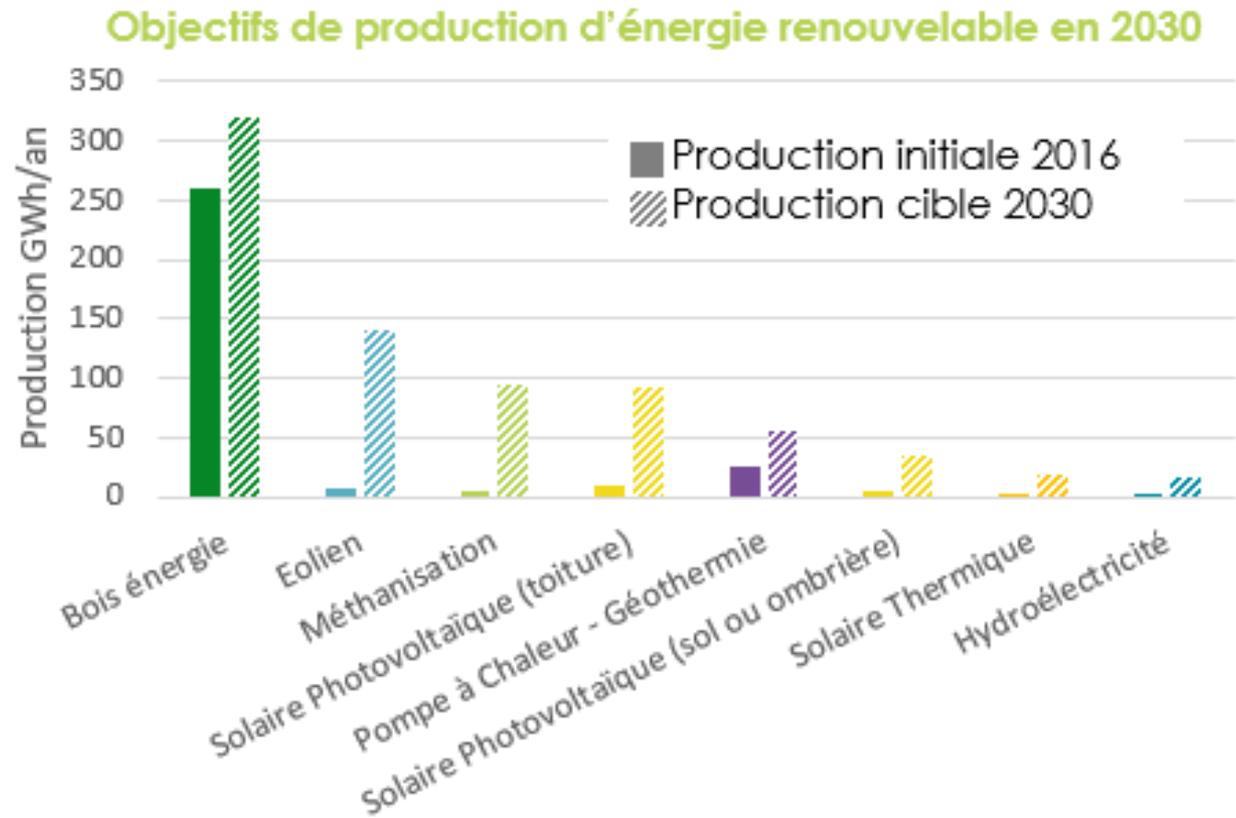
+18% d'augmentation des capacités de stockage carbone entre 2016 et 2030



Les objectifs :

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale ci-contre équivaldraient environ à :

- a conversion vers un chauffage bois performant de 12 000 logements
- 22 nouvelles éoliennes
- 13 nouvelles unités de méthanisation
- 25% des maisons individuelles équipées de solaire photovoltaïque
- 58 ha de solaire au sol ou en ombrières





Les 8 axes stratégiques :



1

Communiquer et
mobiliser



2

Se loger et habiter



3

Transporter et se
déplacer



4

Produire et distribuer
l'énergie



5

Préserver et valoriser
notre capital naturel



6

Produire et se nourrir



7

Travailler et
produire dans
l'industrie et le tertiaire



8

S'adapter au
changement
climatique



Programme d'actions - PCAET

Les actions du Pays :

1

1. **Communiquer sur le PCAET** et ses enjeux
2. Assurer la **gouvernance et l'animation** du PCAET

2

1. Accompagner la **rénovation et la construction neuve performante** de l'habitat particulier
2. Accompagner les communes dans leur **démarche de revitalisation des centres bourgs**

3

1. Accompagner le **développement des mobilités alternatives**

4

1. Elaborer une **stratégie de développement des installations solaires** photovoltaïques et thermiques
2. Rédiger un **guide de bonnes pratiques** et soutenir le **développement des ENR** sur le territoire

5

1. **Développer la filière bois locale** grâce à l'élaboration et l'animation d'une **Charte Forestière**
2. **Planter des arbres**
3. Promouvoir un **développement urbain moins consommateur de foncier** et préservant la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue

6

1. Soutenir le développement des **circuits courts alimentaires** et engager un **Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT)**

7

1. **Accompagner les collectivités et entreprises** dans leurs actions de **performance énergétique et environnementale**

8

1. **Travailler avec l'ensemble des acteurs de l'eau** afin de soutenir ou engager des stratégies de gestion durable de l'eau
2. Suivre les impacts observés des changements climatiques et **accompagner les collectivités dans leur adaptation.**



Programme d'actions - PCAET

Axes	Pays	Sablé	LBN	Val de Sarthe
1. COMMUNIQUER ET MOBILISER	2	1	2	3
2. SE LOGER ET HABITER	2	2	1	2
3. TRANSPORTER ET SE DEPLACER	1	5	5	5
4. PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ENERGIE	2	2	2	2
5. PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL	3	2	1	1
6. PRODUIRE ET SE NOURRIR	1	1	1	0
7. TRAVAILLER ET PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE	1	4	3	4
8. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	2	1	1	1
Totaux	14	18	16	18



1 COMMUNIQUER ET MOBILISER



- 1.1 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux du changement climatique et les solutions
- 1.2 : Mettre en œuvre un Projet Artistique de Territoire questionnant la mobilité des habitants

2 SE LOGER ET HABITER



- 2.1 : Favoriser les bonnes pratiques d'aménagement et de construction

3 TRANSPORTER ET SE DEPLACER

- 3.1 : Développer les modes de transports collectifs (covoiturage, transport en commun, autopartage)
- 3.2 : Développer les mobilités actives
- 3.3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs (biogaz, électricité, hydrogène)
- 3.4 : Développer la mobilité alternative des agents de la collectivité
- 3.5 : Créer et animer des espaces de coworking



5 PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL

- 5.1 Mettre en place des zones d'écopâturage



4 PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ENERGIE

- 4.1 : Accompagner le développement de projets d'énergie renouvelable privés et citoyens (éolien, bois-énergie, géothermie, photovoltaïque, méthanisation)



6 PRODUIRE ET SE NOURRIR

- 6.1 : Veiller à l'exemplarité des cuisines pour une alimentation locale et de qualité



7 TRAVAILLER ET PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE

- 7.1 : Développer les principes de l'économie circulaire
- 7.2 : Créer un Club de Développement et accompagner les entreprises aux enjeux de l'énergie et de l'adaptation
- 7.3 : Assurer l'exemplarité du patrimoine de la collectivité



8 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 8.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau



2 COMMUNIQUER ET MOBILISER



1.1 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux du changement climatique et les solutions

2 SE LOGER ET HABITER



2.1 : Accompagner l'amélioration du parc bâti privé existant, notamment dans les centres anciens et pour la reconquête des logements vacants
2.2 : Favoriser les bonnes pratiques d'aménagement et de construction

3 TRANSPORTER ET SE DEPLACER

3.1 : Développer les modes de transports collectifs (covoiturage, transport en commun, autopartage)
3.2 : Développer les mobilités actives (marche, vélo)
3.3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs (biogaz, électricité, hydrogène)
3.4 : Développer la mobilité alternative des agents de la collectivité
3.5 : Expérimenter des solutions de mobilité alternative en entreprises



4 PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ENERGIE

4.1 : Accompagner le développement de projets d'énergie renouvelable privés et citoyens (éolien, bois-énergie, géothermie, photovoltaïque, méthanisation)
4.2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité



5 PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL



5.1 : Mettre en place des zones d'écopâturage
5.2 : Promouvoir un développement urbain moins consommateur de foncier et préservant la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue

6 PRODUIRE ET SE NOURRIR

6.1 : Veiller à l'exemplarité des cuisines collectives pour une alimentation locale et de qualité



7 TRAVAILLER ET PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE

7.1 : Soutenir la performance énergétique de l'industrie et engager une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale
7.2 : Sensibiliser les commerçants et artisans à la réduction des déchets aux économies d'énergies
7.3 : Développer les principes de l'économie circulaire
7.4 : Assurer l'exemplarité énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités.



8 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

8.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau



1 COMMUNIQUER ET MOBILISER



- 1.1 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux du changement climatique et les solutions
- 1.2 : Animer un défi « Ecole à Energie Positive »
- 1.3 : Formaliser une démarche Eco-responsable

2 SE LOGER ET HABITER

- 2.1 : Accompagner l'amélioration du parc bâti privé
- 2.2 : Favoriser les bonnes pratiques d'aménagement, de construction et de rénovation



3 TRANSPORTER ET SE DEPLACER

- 3.1 : Développer les modes de transports collectifs (covoiturage, transport en commun, autopartage)
- 3.2 : Développer les mobilités actives
- 3.3 : Favoriser le recours aux carburants alternatifs (biogaz, électricité, hydrogène)
- 3.4 : Développer la mobilité alternative des agents de la collectivité
- 3.5 : Créer et animer des espaces de coworking



4 PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ENERGIE

- 4.1 : Accompagner le développement de projets d'énergie renouvelable privés et citoyens (éolien, bois-énergie, géothermie, photovoltaïque, méthanisation)
- 4.2 : Développer les productions d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité



5 PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL

- 5.1 Mettre en place des zones d'écopâturage



8 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 8.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau

7 TRAVAILLER ET PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE

- 7.1 : Développer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale
- 7.2 : Créer un magasin à l'envers
- 7.3 : Développer une stratégie d'achat responsable
- 7.4 : Assurer l'exemplarité énergétique et environnementale du patrimoine de la collectivité





1. Présentation du Pays

2. PCAET

- Diagnostic : consommations d'énergie, émission de GES
- Les objectifs du PCAET
- Le programme d'actions

3. Le service SARHA : accompagner la rénovation énergétique



Exemple de mise en œuvre d'un programme d'actions PCAET

Extrait de la fiche action PAYS 2.1

PCAET Pays Vallée de la Sarthe – Plans d'Actions

PVS 2.1 : Accompagner la rénovation et la construction neuve performante de l'habitat particulier

Axe Stratégique	2. Se loger et habiter
Objectifs Stratégiques	2.1. Rénover le parc de logement existant 2.2. Généraliser la construction de bâti neuf éco-performant 2.3. Maîtriser les consommations d'énergie par l'accompagnement des propriétaires et occupants
Ambition du territoire	Offrir au particulier un parcours complet d'accompagnement gratuit et indépendant sur la rénovation du bâti, par la mise en place d'une Plateforme territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) proposant 4 niveaux d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none">• Première information (orientation, remise de guides...)• Conseil technique, juridique ou financier (entretien téléphonique ou présentiel)• Conseil approfondi : évaluation énergétique, définition des étapes de rénovation, information sur les devis et les financements, analyse des devis• Accompagnement des travaux : visite sur site, audit énergétique, choix de scénario, sélection des entreprises, mobilisation des aides financières
Priorité	+++
Cible de l'action	Acteurs et résidents du territoire





Espace conseil France Rénov' SARHA

Pays Vallée de la Sarthe



avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

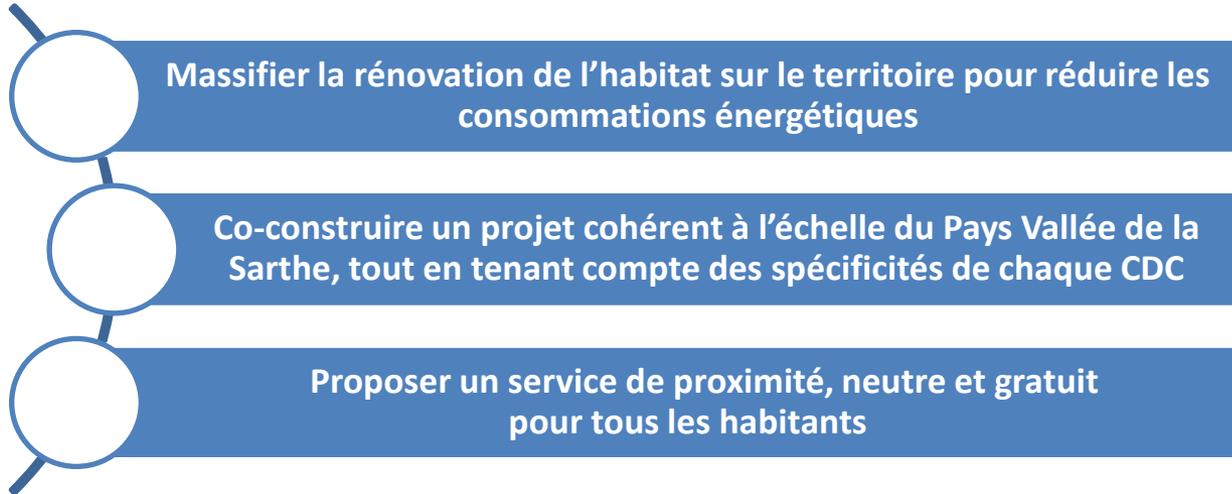




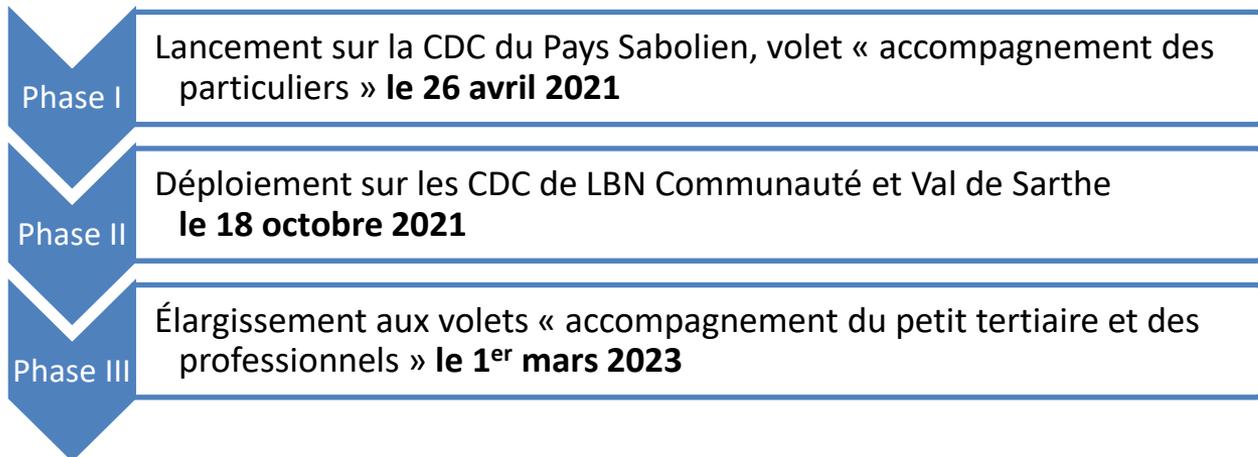
Espace conseil France Rénov' SARHA

Pays Vallée de la Sarthe

Enjeux



Déploiement par phase du service :



Public cible :

Logements privés individuels et en copropriétés, pour des propriétaires occupants ou bailleurs ou locataires, bâtiments tertiaires privé (non soumis au dispositif éco-énergie tertiaire)



Pays Vallée de la Sarthe

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation de l'Habitat - SARHA





Parcours d'accompagnement proposé pour le petit tertiaire privé

Actes Métier SARE

B1
Information de
premier niveau

B2
Conseil aux
entreprises

Rendez-vous
personnalisé dans
les lieux de
permanence

Déplacement sur
site pour
accompagnement
phase amont des
travaux

SARHA



En résumé, pour être accompagné :

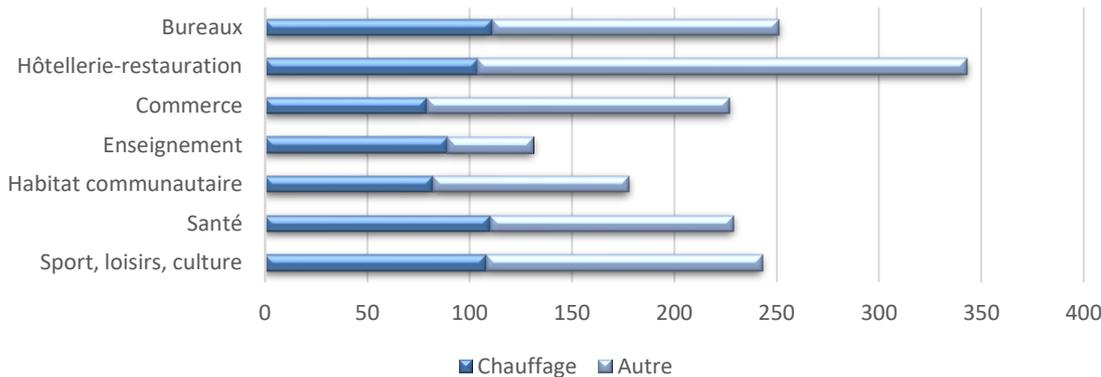
- ✓ Être implanté sur le territoire
- ✓ Ne pas être soumis au dispositif éco-énergie tertiaire
- ✓ Appeler le : 02 43 94 90 09 du lundi au vendredi de 12h à 17h
- ✓ Ne pas avoir signé de devis
- ✓ Permanences sur rendez-vous (tous les lundi à Sablé, mercredi à La Suze, vendredi à Loué)



Les enjeux du secteur de l'hôtellerie

Pays Vallée de la Sarthe

Consommation énergétiques moyennes (kWh/m²/an)

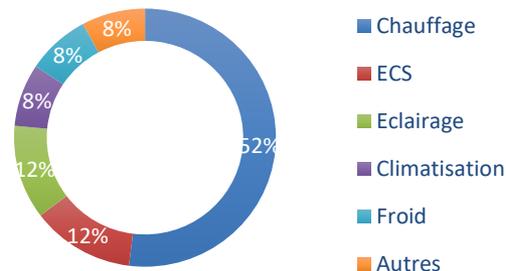


Un secteur fortement impacté par le besoin de confort des occupants



Bâtiments particulièrement énergivores

Répartition des consommations par usage - Hôtellerie



Source Modèle ENERTER (Energies Demain) et expertise Pouget Consultants

L'objectif est donc de trouver des solutions techniques pour garder le confort tout en limitant la consommation (coupe circuits, régulation...)



Les aides financières pour le petit tertiaire privé

Certificats d'économie d'énergie (CEE)



Coup de pouce chauffage bâtiments tertiaires

Prêts BPI

Prêts économies d'énergie (PEE)

Prêts verts ADEME

Aides ADEME

Fonds Tourisme Durable – Tremplin pour la transition écologique des PME

Etudes en faveur de la transition écologique et énergétique

Fonds Chaleur

Des dispositifs complémentaires :

Diag éco-flux BPI (pour les entreprises de 20 à 250 salariés)

Accompagnement des CMA et CCI locales pour toutes les entreprises
Dispositifs variables

Visites énergie CCI

Performa Environnement CMA



Pays Vallée de la Sarthe

Questions diverses – Echanges et réactions